



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 30 JUIN 2025**

DÉBUT DE LA SÉANCE : 19h00

FIN DE LA SÉANCE : 19h45

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 23 juin 2025, s'est réuni au Salon BELTRAME-PATY de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29

Membres du Conseil en exercice : 27

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, M. Hamid ZOUGGARI, Mme Nathalie WATBLED, M. Thibaud GRECARD (absent jusqu'au rapport 1.7.), Mme Kalida LATRECHE, Mme Agnès GALMICHE, M. Rachid MERZOUG, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI, M. Michel WENDE, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN (absente jusqu'au rapport 1.3.), Mme Isabelle ARNOULD

Étaient absents représentés : Mme Camille QUENOT représentée par Mme Agnès GALMICHE, Mme Marie-Claire THOMAS représentée par Mme Isabelle ARNOULD, Mme Rachel ROLLAND représentée par M. Pascal GAVAZZI, Mme Mélanie CHAGNOT représentée par M. Éric HOULLEY, M. Adrien ANTOINE représenté par M. Stéphane FRECHARD

Était absente excusée : Mme Virginie LUTHRINGER

Étaient absents : MM. Joël HACQUARD, M. Charles VALDENAIRE, M. Mikayil AKALIN,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **M. Rachid MERZOUG**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Secrétaire de séance :

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

- 1.1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025
- 1.2. Compte-rendu de délégation au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Municipal
- 1.3. Création d'un emploi permanent à temps complet au sein du Pôle Développement Culturel et d'Actions Artistiques – Secteur livre et lecture publique
- 1.4. Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité : missions d'études dirigées – Quartiers prioritaires « Politique de la Ville »
- 1.5. Personnel : Tableau des effectifs – Mise à jour
- 1.6. État récapitulatif des indemnités des élus municipaux
- 1.7. Subvention 2025 – « Gymnastique Volontaire Luronne »
- 1.8. Subvention 2025 – « Chroniques et Légendes »
- 1.9. Subvention exceptionnelle 2025 – « La Monnelière » - Chloé ROBERT – Championnat de France d'Équitation
- 1.10. Lure Basket Club – Renonciation au projet du club house – Remboursement de subvention d'investissement
- 1.11. Garantie emprunt NÉOLIA – 26 rue Jean Girardot – 13 logements réhabilitation et performance énergétique
- 1.12. Passage aux leds des projecteurs du terrain de football Georges PEQUEGNOT – Bilan financier de l'opération

- 1.13. Mandat spécial – Adjointe au Maire chargée à la Culture
- 1.14. Affouage sur pied – Campagne 2025/2026
- 1.15. Rapport d'activité 2024 du SIED 70 – Information

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

- 2.1. Saison culturelle 2025/2026 – Programme d'actions et tarifs
- 2.2. Dispositif ULIS – Participation financière des communes pour les élèves non lurons fréquentant la classe ULIS de l'école élémentaire Jean Macé/Disposition d'Auto-Régulation – Participation financière des communes pour les élèves fréquentant le DAR à l'école élémentaire Jules Ferry – Année scolaire 2025-2026

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

- 3.1. Chaufferie bois/réseau de chaleur – Cession des terrains – Accord de principe au SIED 70

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Éric HOULLEY, Maire, après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, déclare la séance ouverte. **Monsieur Rachid MERZOUG** est désigné secrétaire de séance.

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025.

1.2. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessous :

DÉCISION EN DATE DU 04 AVRIL 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Espace Anatole et Rue Anatole France (du n° 3 au n° 9 et du n° 8 au n° 25) à LURE – Dimanche 18 mai 2025 – Vide-greniers organisé par le Centre Social et Culturel

La Ville de LURE met gratuitement à disposition du Centre Social et Culturel, le domaine public communal à savoir, l'Espace Anatole et la rue Anatole France (du n° 3 au n° 9 et du n° 8 au n° 25) à LURE, le dimanche 18 mai 2025 de 7h00 à 19h00 et ce, à l'occasion d'un vide-greniers.

DÉCISION EN DATE DU 08 AVRIL 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Parking des Ateliers d'Artistes « Les Écuries » 4 rue Jean Girardot à LURE – Vendredi 18 avril 2025 – Vernissage exposition Mina Mond – Le Collectif « Les Écuries » Ateliers d'Artistes

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition du Collectif « Les Écuries » – Ateliers d'Artistes, le domaine privé de la Commune, à savoir le parking des Ateliers d'Artistes, 4 rue Jean Girardot à LURE le vendredi 18 avril 2025, et ce, à l'occasion d'un vernissage de l'exposition Mina Mond.

DÉCISIONS EN DATE DU 16 AVRIL 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Totalité du parvis de la place de la Libération et 4 places de stationnement (situées à gauche de l'entrée du parking Libération dont les 2 dédiées à la recharge des véhicules électriques) à LURE – Dimanche 27 avril 2025 – Journée « Roulez vert LURE » organisée par la Communauté de Communes du Pays de LURE

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Lure, le domaine public communal à savoir, la totalité du parvis de la place de la Libération et 4 places de stationnement (situées à gauche de l'entrée du parking Libération dont les 2 dédiées à la recharge des véhicules électriques, à l'exception des 2 places PMR) à LURE, le dimanche 27 avril 2025 et ce, à l'occasion de la journée « Roulez Vert LURE ».

Objet : Annulation de la décision n° 13/POL/2025 en date du 24 mars 2025 – Occupation de toutes les places de stationnement de la cour du Centre Jeanne Schlotterer situées côté Centre Social et Culturel - 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Du mardi 22 avril 2025 au vendredi 2 mai 2025 – Activités éducatives organisées par le secteur Enfance du Centre Social et Culturel

La décision n° 13/POL/2025 du 24 mars 2025 concernant l'occupation de toutes les places de stationnement de la cour du Centre Jeanne SCHLOTERRER situées côté Centre Social et Culturel est annulée, suite au courrier reçu le 16 avril 2025 par le Centre Social et Culturel.

DÉCISIONS EN DATE DU 13 MAI 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Organisation d'une course cycliste au centre-ville de LURE – Jeudi 15 mai 2025 – Vélo Club Luron – Nocturne cycliste

La Ville de LURE met gratuitement à disposition du Vélo Club Luron représenté par son Président, Monsieur Frédéric GAY, le domaine public communal, à savoir les rues du centre-ville, devant le 11 Avenue de la République pour mettre en place un podium et Place du 1^{er} Régiment de Dragons afin d'y installer une buvette, et ce à l'occasion d'une course cycliste nocturne le jeudi 15 mai 2025 de 17h00 à minuit.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Esplanade Charles de Gaulle (entre le n° 4 et le n° 15) – du dimanche 18 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025 de 7h00 à 18h00 – Piste d'éducation routière 2RM installée par la Direction Départementale des Territoires – Cellule Sécurité Routière

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de la Direction Départementale des Territoires – Cellule Sécurité Routière, le domaine public communal à savoir, l'Esplanade Charles de Gaulle (entre le n° 4 et le n° 15 Esplanade Charles de Gaulle – Emplacement matérialisé suivant le barriérage installé par les Services Techniques de la ville de LURE) à LURE, du dimanche 18 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025 de 7h00 à 18h00 et ce, afin d'installer une piste d'éducation routière 2RM.

DÉCISION EN DATE DU 19 MAI 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement devant le 6 rue de la Font à LURE – Mardi 20 mai 2025 de 8h00 à 12h00 – Livraison de papier – Ville de LURE

Deux places de stationnement seront réservées devant le 6 rue de la Font à LURE, le mardi 20 mai 2025 de 8h00 à 12h00, pour permettre la livraison de papier.

DÉCISION EN DATE DU 20 MAI 2025

Objet : Annulation du spectacle « La ferme des animaux » - Mardi 13 mai 2025 – Remboursement des places

Les usagers ayant procédé à l'achat préalable de 62 billets émis pour le spectacle « La ferme des animaux » sont répertoriés et contactés.

Chaque usager est remboursé du montant de son (ses) billet(s) effectivement acheté(s) au préalable pour le spectacle concerné.

L'ensemble des éléments utiles au remboursement de chaque usager des sommes effectivement perçues est transmis au Trésor Public.

DÉCISIONS EN DATE DU 22 MAI 2025

Objet : Mise à disposition de la totalité de l'Espace du Sapeur du vendredi 9 mai 2025 – 9h30 au lundi 12 mai 2025 – 8h30 – Répétitions et concert – Live Music Académy – Aurélien MERCIER

Monsieur Aurélien MERCIER, Président de Live Music Académy, 3 rue des Gleux à LURE est autorisé à occuper la totalité de l'Espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, petite salle (4), hall et toilettes) du vendredi 9 mai 2025 – 9h30 au lundi 12 mai 2025 – 8h30 afin d'y organiser des répétitions et un concert.

Cette mise à disposition de la totalité de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 150.00 € correspondant aux frais de gestion.

Objet : Mise à disposition de la totalité de l'Espace du Sapeur du lundi 19 mai 2025 – 9h30 au jeudi 22 mai 2025 – 7h00 – Répétitions et spectacle musical – Lycée Professionnel Sainte Anne/Saint Joseph

Monsieur Alain ROUSSEAU, Directeur Adjoint, Lycée Professionnel Saint Anne/Saint Joseph – 1 rue de la Tannerie à LURE est autorisé à occuper la totalité de l'Espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, petite salle (4), hall et toilettes) du lundi 19 mai 2025 – 9h30 au jeudi 22 mai 2025 – 7h00 afin d'y organiser des répétitions et un spectacle musical.

Cette mise à disposition de la totalité de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 150.00 € correspondant aux frais de gestion.

Objet : Mise à disposition de la grande salle de l'Espace du Sapeur – Centre Social et Culturel Jeanne SCHLOTTERER du mardi 24 juin 2025 – 9h00 au jeudi 26 juin 2025 – 9h00 – Répétitions et spectacle de fin d'année

Madame Line MERCIER-BIDAINE, Présidente du Centre Social et Culturel – 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE est autorisée à occuper la grande salle de l'Espace du Sapeur (y compris cuisine, hall et toilettes) du mardi 24 juin 2025 – 9h00 au jeudi 26 juin 2025 – 9h00 afin d'y organiser des répétitions et un spectacle de fin d'année.

Cette mise à disposition de la grande salle de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 100.00 € correspondant aux frais de gestion.

Objet : Mise à disposition de la Salle 4 de l'Espace du Sapeur du vendredi 8 août 2025 – 8h30 au lundi 11 août 2025 – 8h30 – Réunion familiale – CARTERON Fabienne

Madame Fabienne CARTERON – 10 rue de la Forge 70200 MAGNY-VERNOIS est autorisée à occuper la petite salle (4) de l'Espace du Sapeur (y compris hall et toilettes) du vendredi 8 août 2025 – 8h30 au lundi 11 août 2025 – 8h30 afin d'y organiser une réunion familiale.

Cette mise à disposition de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 50.00 € correspondant aux frais de gestion.

Objet : Mise à disposition de la grande salle de l'Espace du Sapeur du jeudi 14 août 2025 – 8h30 au lundi 18 août 2025 – 8h30 – Mariage familial – Madame Gyslaine CAREME

Madame Gyslaine CAREME – 52 bis rue du Village 70200 FROIDETERRE est autorisée à occuper la grande salle de l'Espace du Sapeur (y compris cuisine, hall et toilettes) du jeudi 14 août 2025 – 8h30 au lundi 18 août 2025 – 8h30 afin d'y organiser un mariage familial.

Cette mise à disposition de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recette d'un montant de 100.00 € correspondant aux frais de gestion.

DÉCISIONS EN DATE DU 28 MAI 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Toutes les places de stationnement devant le local « Vestiaire solidaire » du Secours Populaire – 2 rue des Jardins à LURE – Samedi 14 juin 2025 de 7h00 à 18h00 – Braderie solidaire organisée par le Comité Secours Populaire

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition du Comité Secours Populaire représenté par sa Secrétaire Générale, Madame Christiane COUTURIER, le domaine public communal, à savoir toutes les places de stationnement devant le local « Vestiaire solidaire » du Secours Populaire – 2 rue des Jardins à LURE le samedi 14 juin 2025 de 7h00 à 18h00 et ce, à l'occasion d'une braderie solidaire.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Espace Anatole à LURE – du vendredi 4 juillet 2025 à 14h00 au samedi 5 juillet 2025 à 2h00 du matin – Animations estivales sur le quartier du Mortard organisées par le Centre Social et Culturel

La Ville de LURE met gratuitement à disposition du Centre Social et Culturel, le domaine public communal à savoir, l'Espace Anatole à LURE, du vendredi 4 juillet 2025 à 14h00 au samedi 5 juillet 2025 à 2h00 du matin et ce, à l'occasion d'animations estivales.

DÉCISION EN DATE DU 2 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 4 places de stationnement entre les 10 et 12 rue de la Gare à LURE du mardi 10 juin 2025 au lundi 16 juin 2025 de 7h00 à 9h00 – Livraison – Carrefour Express

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition de l'Établissement « Carrefour Express » – 5 rue de la Gare à LURE, 4 places de stationnement entre les 10 et 12 rue de la Gare à LURE, du mardi 10 juin 2025 au lundi 16 juin 2025 de 7h00 à 9h00, et ce, afin de permettre la livraison au Carrefour Express.

DÉCISIONS EN DATE DU 3 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Voies et parking Place de la Libération – Parvis de l'Auditorium – Placette Lucie et Raymond AUBRAC (Côté du Fahys) – le dimanche 3 août 2025 – Brocante « LURO 'BROC » – Comité des fêtes de LURE

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition du Comité des Fêtes de la Ville de LURE représenté son Président, Monsieur Nicolas VALQUEVIS, les voies et parking de la Place de la Libération, le parvis de l'Auditorium et la Placette Lucie et Raymond AUBRAC (côté du Fahys) le dimanche 3 août 2025 de 6h00 à 23h00, et ce, afin d'organiser une brocante « LURO'BROC ».

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Place Anatole et différents lieux du quartier Mortard 70200 LURE – Samedi 28 juin 2025 de 14h00 à 20h00 – Déambulation dans le cadre du projet politique de la ville « L'Odysée aux fantastiques » - Association la Puppeterie Madame Mélaïne RICHERT

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition de l'association la Puppeterie représentée par Madame Mélaïne RICHERT, la Place Anatole et divers lieux du quartier du Mortard, le samedi 28 juin 2025 de 14h00 à 20h00, afin de rencontrer les habitants du quartier du Mortard dans le cadre de la politique de la ville « L'Odysée aux fantastiques ».

DÉCISIONS EN DATE DU 5 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Toutes les places de stationnement de la cour du centre Jeanne SCHLOTTERER 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Le mercredi 2 juillet 2025 de 8h00 à 17h00 – Fête de clôture pour le projet « Tissons des liens » - Centre Social et Culturel de LURE

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition le domaine privé de la commune au Centre Social et Culturel à savoir toutes les places de stationnement de la cour du centre Jeanne SCHLOTTERER au 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE, et ce afin d'organiser une fête de clôture pour le projet « Tissons des liens » le mercredi 2 juillet 2025 de 8h00 à 17h00.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Une partie de l'Esplanade Charles de Gaulle à LURE (côté lycée Georges COLOMB) – Dimanche 6 juillet 2025 de 6h00 à 21h00 – Rassemblement de véhicules dans le cadre de la préparation d'un raid automobile humanitaire – Association PHENIX RAID

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition de l'association PHENIX RAID représentée par son Président, Monsieur Valentin BURET, l'Esplanade Charles de Gaulle (partie côté lycée Georges COLOMB) à LURE, le dimanche 6 juillet 2025 de 6h00 à 21h00, et ce afin d'organiser un rassemblement de véhicules dans le cadre de la préparation d'un raid automobile humanitaire.

DÉCISION EN DATE DU 6 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Espace Anatole à LURE – Vendredi 18 juillet 2025 à 14h00 au samedi 19 juillet 2025 à 2h00 du matin – Animations estivales sur le quartier du Mortard organisées par le Centre Social et Culturel

La ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition du Centre Social et Culturel, le domaine public communal à savoir, l'Espace Anatole à LURE, du vendredi 18 juillet 2025 à 14h00 au samedi 19 juillet 2025 à 2h00 du matin et ce, à l'occasion d'animations estivales.

DÉCISIONS EN DATE DU 12 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une terrasse sur 2 places de stationnement devant le 15 rue de la Gare à LURE – Restaurant CHEZ GUSTAVE – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Madame Isabelle STEYER – Restaurant « Chez Gustave » - 15 rue de la Gare à LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement devant le 15 rue de la Gare à LURE pour l'installation d'une terrasse du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Extension d'une terrasse sur 2 places de stationnement (dont celle de livraisons) devant le 50 avenue de la République à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Bar LE FIDJI – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Madame Valérie PELLETEY – Bar LE FIDJI – 46 Avenue de la République à LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement (dont celle de livraisons) devant le 50 Avenue de la République à LURE pour l'extension d'une terrasse du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de vente de confiseries sur 2 places de stationnement à proximité du 8 avenue de la République à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Madame Claudia ÉTIENNE GENEY – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Madame Claudia ÉTIENNE GENEY – 25 rue du Mont Randon à LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement à proximité du 8 Avenue de la République à LURE pour l'installation d'un stand de vente de confiseries du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Stationnement d'un camion de vente de glaces sur 2 places de stationnement à proximité du 10-12 rue de la Gare à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Monsieur Julien FAURE – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Julien FAURE – 15 rue de l'Etang 70400 BUSSUREL, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement à proximité du 10/12 rue de la Gare à LURE pour le stationnement d'un camion de glaces du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une terrasse supplémentaire sur le trottoir entre les 54 et 58 avenue de la République et mise en place de deux tonnelles sur 2 places de stationnement devant le 56 avenue de la République à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Bar LE LUTHRA – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur David CLEMENT – Bar LE LUTHRA – 58 Avenue de la République à LURE, le domaine public communal, à savoir :

- 2 places de stationnement devant le 56 Avenue de la République à LURE (installation de deux tonnelles – qui ne devra en aucun cas être ancrée au sol)
- Le trottoir entre le 54 et le 58 Avenue de la République à LURE pour une terrasse supplémentaire (un accès à la banque doit être maintenu) du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d’une terrasse supplémentaire et d’un stand de restauration sur le trottoir devant les 35 et 39 rue de la Gare à LURE et sur une place de stationnement devant le 35 rue de la Gare à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Bar LE BACARDY – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Elvis VEFOND – Bar LE BACARDY – 35 rue de la Gare à LURE, le domaine public communal, à savoir :

- 1 place de stationnement devant le 35 rue de la Gare à LURE
- Le trottoir devant les 35 et 39 rue de la Gare à LURE pour une terrasse supplémentaire, l’installation d’un DJ et l’implantation d’un stand de restauration, du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l’occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d’un stand de restauration rapide à l’Arbre à Palabres à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Amicale du Personnel Municipal Luron – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l’Amicale du Personnel Municipal Luron représentée par sa Trésorière, Madame Alexandra PERRIN, 2 rue de la Font à LURE, le domaine public communal, à savoir : l’Arbre à Palabres à LURE afin d’installer un stand de buvette et sandwiches du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l’occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Extension d’une terrasse devant le 1 rue de la Gare à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Restaurant LE PACHA – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Münevver SEZER – gérant du restaurant LE PACHA – 3 rue de la Gare à LURE, le domaine public communal, à savoir : le trottoir devant le 1 rue de la Gare à LURE afin d’étendre sa terrasse du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l’occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Installation d’un stand de restauration rapide dans la cour du Centre SCHLOTTERER à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Association Natural Vibes – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l’association Natural Vibes représentée par Madame Morgane ORNY – 1 route d’Adelans 70200 QUERS, le domaine privé communal, à savoir : l’installation d’un stand de buvette et de sandwiches dans la cour du Centre SCHLOTTERER du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l’occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d’un camion de vente de glaces sur 2 places de stationnement à proximité du 46 avenue de la République à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Madame Maryline ÉTIENNE – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Madame Maryline ÉTIENNE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement à proximité du 46 avenue de la République à LURE pour y installer un camion de glaces du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l’occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Prolongation – 4 places de stationnement entre les 10 et 12 rue de la Gare à LURE du mardi 17 juin au mardi 1^{er} juillet 2025 inclus de 7h00 à 9h00 – Livraison – Carrefour Express

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition de l’Établissement « Carrefour Express » – 5 rue de la Gare à LURE, 4 places de stationnement entre les 10 et 12 rue de la Gare à LURE, du mardi 17 juin 2025 au mardi 1^{er} juillet 2025 inclus de 7h00 à 9h00, et ce, afin de permettre la livraison au Carrefour Express.

DÉCISIONS EN DATE DU 13 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Toutes les places de stationnement de la cour du centre Schlotterer situées côté Centre Social et Culturel du mardi 15 juillet 2025 au mardi 29 juillet 2025 – Activités éducatives organisées par le secteur enfance du Centre Social et Culturel

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition le domaine privé de la commune au Centre Social et Culturel à savoir toutes les places de stationnement de la cour du centre Jeanne SCHLOTERRER situées côté Centre Social et Culturel au 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE, et ce afin d'organiser des activités éducatives pendant les vacances scolaires du mardi 15 juillet 2025 au mardi 29 juillet 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 3 places de stationnement devant les 9 et 11 rue de la Font à LURE – Mardi 17 juin 2025 de 10h00 à 14h00 – Réunion programme DATA BFC – Ville de LURE

Trois places de stationnement seront réservées devant les 9 et 11 rue de la Font à LURE, le mardi 17 juin 2025 de 10h00 à 14h00, pour permettre le stationnement des véhicules de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du traiteur.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Extension d'une terrasse sur le trottoir devant le 2 avenue Carnot à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Friterie Ch'ti – le Point Central – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Dominique PRUVOT – Friterie Ch'ti – le Point Central – 4 Avenue Carnot 70200 LURE, le domaine public communal, à savoir : l'extension d'une terrasse devant le 4 avenue Carnot à LURE du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2025. Cette occupation ne devra pas obstruer l'accès à l'entrée de l'agence de l'Est Républicain.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – LURO CREAZIK – Lundi 14 juillet 2025 – Square du Général de Gaulle à LURE – Comité des Fêtes de LURE

La Ville de Lure met gratuitement à disposition du Comité des Fêtes de LURE, le Square du Général de Gaulle, pour la manifestation « LURO CRÉA ZIK » organisée le lundi 14 juillet 2025 de 9h00 à 22h00.

DÉCISIONS EN DATE DU 16 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de restauration rapide sur deux places de stationnement à proximité du 6-8 avenue de la République à LURE – RIPOLLES Patrice – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Patrice RIPOLLES – 39 Boulevard de Franche-Comté 70200 LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement (10 m x 2.20 m) à proximité du 6-8 avenue de la République à LURE du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2025.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de confiseries Place du 1^{er} Régiment de Dragons à LURE (entre la Poste et l'Est Républicain) – Samedi 21 juin 2025 – Association « Les Founenbules » - Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'association « Les Founenbules » représentée par Madame Élodie BOILEAU – 103 les Granges 70220 FOUGEROLLES, le domaine public communal, à savoir : l'installation d'un stand de confiseries (avec électricité) – Place du 1^{er} Régiment de Dragons (entre la Poste et l'Est Républicain) du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2025.

DÉCISION EN DATE DU 17 JUIN 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une scène, d'un coin restauration sur des places de stationnement et extension de terrasse autour du 22 avenue de la République à LURE – Samedi 21 juin 2025 – Bar le BMC – Fête de la musique 2025

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Matthieu BOUVERET, Bar Le BMC – 22 Avenue de la République à LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement devant le 17 Avenue de la République à LURE pour un espace scène, 2 places de stationnement devant le 24 Avenue de la République à LURE pour un espace restauration et une extension de terrasse sur le trottoir (un accès à la banque doit être maintenu) du samedi 21 juin 2025 – 18h30 au dimanche 22 juin 2025 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2025.

1.3. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU SEIN DU POLE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET D' ACTIONS ARTISTIQUES – SECTEUR LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE DE CRÉER, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi permanent** au grade d'adjoint territorial du Patrimoine afin d'assurer les missions d'accueil des usagers au sein du secteur livre et lecture publique, à temps complet (35 H/semaine), relevant de la catégorie C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération.

1.4. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ : MISSIONS D'ÉTUDES DIRIGÉES – QUARTIERS PRIORITAIRES « POLITIQUE DE LA VILLE »

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un emploi non-permanent, au grade d'adjoint d'animation afin d'assurer la mission d'études dirigées dans le cadre du nouveau contrat Politique de la Ville suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps incomplet (2.50 H par semaine), à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 10 mois maximum sur la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

1.5. PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** ce tableau des effectifs actualisé :

	Actuel	Au 30/06/2025 Vacants	Au 30/06/2025 Postes à créer Postes à supprimer	Au 30/06/2025 Postes Pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 hab	1	0	0	1
Emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 hab	1	0	0	1
Cadre d'emplois des attachés				
Attaché hors classe	1	0	0	1
Attaché principal	3	0	0	3
Attaché	2	0	0	2
Cadre d'emplois des rédacteurs				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	1	0	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Rédacteur	1	1	0	0
Cadre d'emplois des adjoints administratifs				
Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	11	1	0	10
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5	1	0	4
Adjoint administratif	6	1	0	5

FILIERE CULTURELLE				
Cadre d'emplois des assistants de conserv. du patrimoine				
Assistant de conservation du patrimoine ppal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
Assistant de conservation du patrimoine à ½ tps	1	0	0	1
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine				
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe (temps complet)	2	0	1 (à créer)	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (temps complet)	1	0	0	1
Adjoint du patrimoine (24 h / semaine)	1	0	0	1
Adjoint du patrimoine (temps complet)	0	0	1 (à créer)	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	1	0	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	2	2	0	0
Technicien	2	1	0	1
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux				
Agent de maîtrise principal	6	2	0	4
Agent de maîtrise	2	0	0	2
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	19	5	0	14
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	12	4	0	8
Adjoint technique	22	8	(4 à supprimer)	14
Adjoint technique à 28 H / semaine	2	0	0	2
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	9	0	0	9
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
FILIERE POLICE				
Cadre d'emplois des agents de police municipale				
Gardien brigadier-chef principal	1	1	0	0

1.6. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du tableau annuel des indemnités perçues en 2024 par les élus municipaux :

ÉLUS	INDEMNITÉ COMMUNE +3500 habitants (montants bruts)	Autres indemnités (montants bruts)	TOTAL AUTRES INDEMNITÉS	TOTAL DES INDEMNITÉS	
		SIED			
HOULLEY Eric	26 588,64 €			0,00 €	26 588,64 €
FRECHARD Stéphane	10 808,28 €			0,00 €	10 808,28 €
GUILLEREY Karine	10 808,28 €			0,00 €	10 808,28 €
LAROCHE Jérôme	10 808,28 €			0,00 €	10 808,28 €
CONTEJEAN Christelle	10 808,28 €		487,95 €	0,00 €	11 296,23 €
GAVAZZI Pascal	10 808,28 €	7 398,84 €		7 398,84 €	18 207,12 €
DEMESY Pierrette	10 808,28 €			0,00 €	10 808,28 €
MONNAIN Laurent	10 808,28 €			0,00 €	10 808,28 €
LUTHRINGER Virginie	10 808,28 €			0,00 €	10 808,28 €
GRENARD Thibaud	2 959,44 €			0,00 €	2 959,44 €
HACQUARD Joël	2 959,44 €			3 704,76 €	6 664,20 €
LATRECHE Kalida	2 959,44 €			0,00 €	2 959,44 €
MERZOUG Rachid	2 959,44 €			0,00 €	2 959,44 €
PUTH Jennifer	2 268,90 €			0,00 €	2 268,90 €
ANTOINE Adrien	542,50 €			0,00 €	542,50 €
QUENOT Camille	2 959,44 €			0,00 €	2 959,44 €
WATBLED Nathalie	2 959,44 €			0,00 €	2 959,44 €
ZOUGGARI Hamid	2 959,44 €			0,00 €	2 959,44 €

1.7. SUBVENTION 2025 – « GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LURONNE »

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 300 € à la « Gymnastique Volontaire Luronne », en complément de l'aide logistique et des locaux mis à disposition ponctuellement de cette association locale.

1.8. SUBVENTION 2025 – « CHRONIQUES ET LÉGENDES »

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 1400 € à l'association « chroniques et légendes » au titre de 2025.
- **ACCEPTE** l'organisation à Lure d'une animation halloween 2025 sur un espace ou équipement public en accès gratuit ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à organiser cette animation Halloween 2025 et signer tout document y afférent.

1.9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 – « LA MONNELIÈRE » - Chloé ROBERT – CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉQUITATION

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 200 € à « La Monnelière » pour la participation Championnat de France de TREC qui se tiendra à Lamotte-Beuvron du 19 au 27 juillet 2025.

1.10. LURE BASKET CLUB – RENONCIATION AU PROJET DU CLUB HOUSE – REMBOURSEMENT DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ANNULE** la subvention d'équipement de 10 000 €.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant de mettre en œuvre toutes les dispositions comptables nécessaires à ce remboursement par l'association « LURE Basket Club ».

1.11. GARANTIE EMPRUNT NÉOLIA – 26 RUE JEAN GIRARDOT – 13 LOGEMENTS RÉHABILITATION ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville de LURE en qualité de garant, les contrats de prêts à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et NÉOLIA, ainsi qu'à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties en recevant tous les pouvoirs à cet effet.

1.12. PASSAGE AUX LEDS DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL Geroges PEQUEGNOT – BILAN FINANCIER DE L'OPÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le bilan financier de l'opération tel qu'il figure ci-dessous :

	Délibération du 06/04/2022		Réalisation / Bilan de l'opération
Dépenses € HT	37 800 € HT		35 590 € HT
Fourniture et pose de projecteurs LED	37 800 € HT		35 590 € HT
Recettes		Notifications	
• Conseil Départemental	25 % soit 9 450 €	Délibération du 1/09/23	8 898 €
• Etat (D.S.I.L.)	30 % soit 11 340 €	Arrêté 24-04- DSIL du 31/05/24	10 698 €
• Fédération Française de Football	20% plafonné à 15 000 € Soit 7 560	Décision de la Commission Régionale du Fonds d'Aide au Football Amateur	7 100 €
• Autofinancement	25 % soit 9 450 €		8 894 € HT

1.13. MANDAT SPÉCIAL – ADJOINTE AU MAIRE CHARGÉE DE LA CULTURE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CONFIE** un mandat spécial à Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire, pour se rendre à Avignon, et assister au festival annuel en vue de la programmation culturelle future.

- **PREND** en charge pour ce mandat les frais de nuitée, de bouche et de spectacle et dans la limite des dépenses réellement payées.
- **PRÉLÈVE** ces frais sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la Ville de LURE sur le compte 65312 – Frais de mission des maires, adjoints et conseillers.

1.14. AFFOUAGE SUR PIED – CAMPAGNE 2025/2026

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DESTINE** le produit des coupes de la parcelle **29 a 1** à l'affouage sur pied.
- **DÉSIGNE** comme garants :
 - Monsieur Pascal GAVAZZI
 - Monsieur Adrien ANTOINE
 - Madame Rachel ROLLAND
- **ARRETE** le **règlement d'affouage joint à la présente** délibération ;
- **FIXE** le volume des portions à **30 stères** maximum, ces portions étant attribuées par tirage au sort ; **(ce tirage au sort est prévu le 4 octobre 2025) ;**
- **FIXE** le montant total de la taxe d'affouage à **7€** le stère ;
- **FIXE** les conditions d'exploitation suivantes :
 - l'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement National d'Exploitation Forestière
 - les affouagistes se voient délivrer de l'éclaircie de jeunes peuplements et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe
 - le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2026**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Article L.243-1 du Code Forestier)
 - le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2026** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses
 - les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ainsi seul un cloisonnement sur 3 peut être emprunté (afin de limiter les tassements et désigner les cloisonnements qui resteront cloisonnements d'exploitation).
 - il est totalement interdit de circuler avec un véhicule ailleurs que dans les cloisonnements désignés à la peinture.
 - les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

1.15. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SIED 70 - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ce rapport 2024 du SIED 70.

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

2.1. SAISON CULTURELLE 2025/2026 – PROGRAMME D'ACTIONS ET TARIFS

Rapporteur : Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la programmation 2025-2026, ainsi que les tarifs applicables.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à
 - **signer** les contrats et conventions relatifs à l'organisation matérielle de la « saison culturelle 2025-2026 ».
 - **déposer** des dossiers de demande de subventions et de partenariats spécifiques auprès des structures concernées.

**2.2. DISPOSITIF ULIS – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES POUR LES ÉLÈVES NON LURONS FRÉQUENTANT LA CLASSE ULIS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRES JEAN MACÉ
DISPOSITIF D'AUTO-RÉGULATION – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES POUR LES ÉLÈVES FRÉQUENTANT LE DAR A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Rapporteur : Madame Karine GUILLEREY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander aux communes ayant des enfants scolarisés en classe ULIS à l'école élémentaire Jean Macé ou fréquentant le DAR à l'école élémentaire Jules Ferry, de verser leur participation financière, et ce, pour l'année scolaire 2025/2026.
- **APPROUVE** le montant de la participation financière à solliciter auprès des communes concernées à hauteur de 590 € par élève.

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. CHAUFFERIE BOIS/RÉSEAU DE CHALEUR – CESSION DES TERRAINS – ACCORD DE PRINCIPE AU SIED 70

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à émettre un accord de principe pour la cession, à titre gratuit, des terrains d'emprise du bâtiment de la chaufferie qui desservira, notamment, plusieurs bâtiments municipaux.

Un pot traditionnel d'été est servi à l'issue de la séance du Conseil Municipal.

Fait à LURE, le 9 juillet 2025
et affiché le 10 juillet 2025

Le Maire,

Éric HOULLEY.

